

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU PAYS VAL DE LOIRE NIVERNAIS
(PÔLE D'EQUILIBRE TERRITORIAL ET RURAL)

SEANCE DU 1^{er} FEVRIER 2023

N° de délibération : 05/2023

L'an deux mille vingt-trois, le premier février à dix-huit heures, les membres du Comité du Pays Val de Loire Nivernais se sont réunis à Nevers, suite à une convocation qui leur a été adressée par le Président du Pays Val de Loire Nivernais, conformément aux articles L2121-10 et L5711-1 du Code Général des Collectivités Territoriales.

NOMBRE DE CONSEILLERS	EN EXERCICE : 49 PRESENTS : 28 VOTANTS : 29
DATE DE LA CONVOCATION	26/01/2023
VOTE	POUR : 29 CONTRE : 0 ABSTENTION : 0

Étaient présents :

Michel BARRIERE, Pierre BILLARD, Patrick BONDEUX, Sylvain COINTAT, Françoise CROTTET-FIGEAT, Manuel DE JESUS, François DIOT, Christophe FRAGNY, Rose-Marie GERBE, Daniel GILLONNIER, Jean-Louis GUTIERREZ, Eric GUYOT, Gilles JACQUET, Julien JOUHANNEAU, Raymond LE VAN, Emmanuel LOCTIN, Dominique MAURIN, Jacques MERCIER, Rémy PASQUET, Alexis PLISSON, Yves RAVET, Régine ROY, Olivier SICOT, Christine VINGDIOLET et Anne WOZNIAK

Étaient présents en tant que suppléants :

Jean-Luc CLEAU, Alain HERTELOUP et Patrick RAPEAU

Étaient représentés (pouvoirs) :

Denis THURIOT a donné pouvoir à Manuel DE JESUS

Monsieur Alexis PLISSON est nommé secrétaire de séance.

OBJET : Adoption du budget primitif 2023

Le budget primitif pour l'exercice 2023 du Pays s'établit comme suit (*détails cf annexe*) :

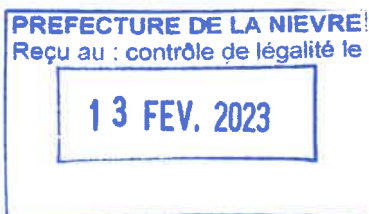
SECTION DE FONCTIONNEMENT				
Chap/art	Dépenses de fonctionnement	BP 2022	CA 2022	BP 2023
011	Charges à caractère général	691 854,03 €	169 550,29 €	834 172,96 €
012	Charges de personnel, frais assimilés	394 862,88 €	376 228,07 €	443 686 €
65	Autres charges de gestion courante	26 300 €	5 597,81 €	6 300 €
023	Virement à la section d'investissement	-	-	1 000 €
	Total dépenses de fonctionnement	1 113 016,91 €	551 376,17 €	1 285 158,96 €
Chap/art	Recettes de fonctionnement	BP 2022	CA 2022	BP 2023
74	Dotations et participations	952 184,28 €	659 284,02 €	1 016 418,48 €
74718	Etat	151 530,72 €	142 857,07 €	212 380,66 €
7472	Région	113 523,96 €	77 868,60 €	116 330,57 €
7473	Département	156 031,93 €	117 769,39 €	196 726 €
74751	Groupement de collectivités	214 505,80 €	214 505,80 €	203 371 €
74773	Fonds européens (FEADER)	316 591,87 €	104 338,60 €	278 360,25 €
7478	Autres organismes	-	1 943,70 €	9 250,00 €
7588	Autres produits de gestion courante	-	0,86 €	-
R002	Résultat de fonctionnement reporté	160 832,63 €	160 832,63 €	268 740,48 €
	Total recettes de fonctionnement	1 113 016,91 €	820 116,65 €	1 285 158,96 €

SECTION D'INVESTISSEMENT				
Chap/art	Dépenses d'investissement	BP 2022	CA 2022	BP 2023
21	Immobilisation corporelles	-	-	1 000,00 €
	Total dépenses d'investissement	-	-	1 000,00 €
Chap/art	Recettes d'investissement	BP 2022	CA 2022	BP 2023
021	Virement de la section de fonctionnement	-	-	1 000,00 €
	Total recettes d'investissement	-	-	1 000,00 €

Après en avoir délibéré, le Comité syndical :

- adopte le budget primitif 2023 chapitre par chapitre ;
- autorise le Président à procéder à des virements de crédits de chapitre à chapitre au sein de la même section, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnels, dans la limite de 7,5% des dépenses réelles de la section, conformément à l'article 5217-10-6 du CGCT.

Le Président,
Eric GUYOT

Certifié exécutoire après transmission à la Préfecture et publication
Fait et délibéré en séance du 1^{er} février 2023